



Syndicat d'Electrification et des Eaux du Sud Est des Ardennes

LANDEVES - 08400 BALLAY

Tel : 03 24 71 61 91 – Fax : 03 24 71 97 00

Email : sse.ballay@syndicats-ballay.fr <http://www.ballay-syndicat.com>

RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE 2007

(ARRETE A FIN NOVEMBRE 2007)

SOMMAIRE

LES ADHERENTS.....	3	SERVICE EAU POTABLE.....	20
LES COMPETENCES.....	4	EVOLUTION DU PERSONNEL EN 2007 :	20
ELECTRIFICATION RURALE.....	4	INVESTISSEMENTS REALISES EN 2007 :	20
ECLAIRAGE PUBLIC.....	4	MAINTENANCE ET TRAVAUX LIES A	
EAU POTABLE	4	L'EXPLOITATION	21
ASSAINISSEMENT	4	ACTIVITE DU SERVICE :	21
L'ORGANISATION.....	6	RESULTAT 2007 :	21
LES ELUS	6	OPERATIONS EN MANDAT :	21
LES SERVICES.....	7	EVOLUTION PROSPECTIVE 2008 :	22
SERVICE ADMINISTRATION GENERALE	8	GESTION DES PLANS ET BASES DE DONNEES	
INVESTISSEMENTS REALISES EN 2007 :	8	URBAINES	23
FONCTIONNEMENT EN 2007 :	8	SERVICE ASSAINISSEMENT.....	24
SERVICE ELECTRIFICATION RURALE.....	8	Le PERSONNEL EN 2007 :	24
FINANCEMENT DES PROGRAMMES 2007 :	8	LE S.P.A.N.C. :	24
TRAVAUX REALISES EN 2007 (Prévision au		EVOLUTION REGLEMENTAIRE :	24
31/12/2007) :	9	MISSIONS DU SERVICE ET TERRITOIRE	
TRAVAUX PROGRAMMES, ENGAGES ET EN		D'INTERVENTION :	24
COURS DE REALISATION.....	11	ACTIVITES DU SERVICE :	25
TRAVAUX A PROGRAMMER ET A ENGAGER ..	12	La REHABILITATION DES INSTALLATIONS	
TRAVAUX FACE C (DISSIMULATION) A		D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	26
PROGRAMMER.....	12	LA PROCEDURE D'INSTRUCTION DES	
TRAVAUX ETUDIES EN ATTENTE OU EN		DEMANDES D'URBANISME	27
COURS D'ETUDE.....	12	UNE INFORMATION INDISPENSABLE :	27
RAPPEL SUR LA PROGRAMMATION TRAVAUX		PROJETS COMPLEMENTAIRES :	27
FACE C (ESTHETIQUES)	15	LE S.A.T.A.Z. :	28
RAPPEL DES DELAIS ET MODALITES DE		LES MISSIONS :	28
REALISATION DES TRAVAUX	16	LES ACTIVITES DU SERVICE :	28
ECLAIRAGE PUBLIC.....	17	UNE INFORMATION NECESSAIRE :	29
OPERATIONS 2007	17	ANNEXE 1	30
EN TRAVAUX PONCTUELS(LIES A LA			
MAINTENANCE) REALISES PAR LE SEICE:	19		
MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES RESEAUX			
REALISES PAR LE SEICE :	19		
CONCLUSION	19		

LES ADHERENTS

Le Syndicat d'électrification et des eaux du Sud Est des Ardennes (S.S.E) est un Syndicat Mixte fermé, regroupant :

- **167 communes** (dont 2 uniquement pour l'A.E.P. (Adduction d'Eau potable) et 59 uniquement pour la compétence assainissement non collectif)
- **et 14 E.P.C.I.** (12 Syndicats Intercommunaux d'Adduction d'Eau Potable - S.I.A.E.P. -, un syndicat d'assainissement et une communauté de commune en représentation - substitution pour 20 de ses communes dans le cadre de la compétence assainissement)

Voir le détail des adhérents et des compétences transférées en annexe 1



LES COMPETENCES

ELECTRIFICATION RURALE

➤ Compétence Distribution d'Energie Electrique et pouvoir concédant.

Le Syndicat assure la maîtrise d'ouvrage des réseaux de distribution d'énergie électrique basse tension, HTA et des postes de transformation sur le territoire des communes.

Il assume les investissements nécessaires aux travaux de renforcement, d'extension et des effacements de réseaux ; il est propriétaire des ouvrages de distribution publique d'électricité.

E.D.F., concessionnaire des réseaux d'électricité, en assume l'exploitation, l'entretien, la gestion et le renouvellement normal des ouvrages.



ECLAIRAGE PUBLIC



➤ Travaux neufs d'Eclairage (Investissement)

Le Syndicat assure pour le compte des communes (en tant que mandataire ou "maître d'ouvrage délégué") la réalisation des travaux d'éclairage public

➤ Maintenance et Entretien des réseaux Eclairage Public

L'entretien et la maintenance des réseaux d'éclairage public sont délégués au S.E.I.C.E. dont le Syndicat du Sud-Est est adhérent avec trois autres syndicats intercommunaux d'électrification et quatre communes urbaines (de plus de 2 000 habitants).

EAU POTABLE

➤ Maintenance et dépannage

Moyennant une participation annuelle forfaitaire suivant le type d'installation et le nombre de branchements le Syndicat assure la maintenance, l'entretien et le dépannage des réseaux d'eau potable

➤ Relevé des compteurs avec ou sans établissement des factures

➤ Remplacement des compteurs

➤ Ouvrages d'exploitation et de desserte des abonnés

Le syndicat peut réaliser les prestations suivantes : travaux d'amélioration des ouvrages d'exploitation et desserte des abonnés dans le périmètre d'urbanisation

➤ Gestion des plans

➤ Production et Distribution d'eau potable



ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF -
S.P.A.N.C.



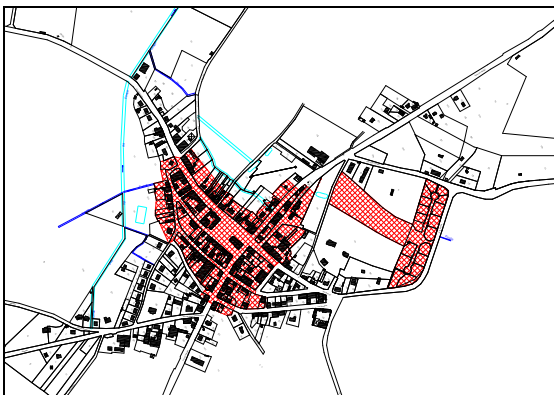
- ▣ Contrôle des installations neuves d'assainissement non collectif
- ▣ Contrôle périodique de fonctionnement
- ▣ Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif existantes



- ▣ Entretien des installations d'assainissement non collectif

ASSISTANCE AU ZONAGE - S.A.T.A.Z.

- ▣ Le S.S.E. assure, pour ses communes adhérentes qui en feraient la demande, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études de zonage d'assainissement.



L'ORGANISATION

LES ELUS

Le comité syndical est composé de 167 délégués désignés par les conseils municipaux représentant les communes et de 55 délégués représentant les E.P.C.I. en fonction de leur population regroupée.

Le comité syndical délègue une partie de ses attributions au Président et au Bureau constitué :

- du Président
- de deux Vice-Présidents
- de 7 membres représentant les communes
- de 4 membres représentant les S.I.A.E.P

Président	Patrice GROFF	Maire de MONTHOIS
Vice Président	Bernard BESTEL	Délégué de VRIZY
Vice Président	Jean Luc PAYER	Maire de BALLAY
Membre	Michel BAZELAIRE	Délégué d'ATTIGNY
Membre	Luc BRUNEL	Délégué de LIRY
Membre	Alain CORNIQUET	Maire de LA CROIX AUX BOIS
Membre	Gérard CUNISSE	Délégué du SIAEP d'OLIZY
Membre	André GROSSELIN	Délégué de BOULT AUX BOIS
Membre	Michel GUERIN	Maire de TOURTERON
Membre	Pierre GUERY	Maire de BRIEULLES/BAR
Membre	André LANOTTE	Maire de BLAGNY
Membre	Ghislain LEMOINE	Président du SIAEP du Sud Ouest Vouzinois
Membre	Denis NOIZET	Maire d'ARDEUIL
Membre	Daniel ZEIMET	Maire de MARCQ

LES SERVICES

Une structure administrative et de direction	
Commune aux trois syndicats depuis 1996 : le SSE, le SICROM , et le SEICE	
Directeur	Claude MAES
Attaché territorial	David LEMAITRE
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	Marie-Claire MATER
Adjoint administratif territorial 2ème classe	Laëtitia MEHAULT
Adjoint technique territorial 2ème classe	Géraldine LOIZON

Une structure technique	
Service EAU POTABLE	
Responsable du service	Florent JUNQUET
Adjoint technique territorial 1ère classe	Régis ALBIERO
Adjoint technique territorial 2ème classe	Bruno BENEDETTI
Agent de maîtrise	Jean-Pierre BIANCHIN
Adjoint Technique de 1ère classe	A POURVOIR
Adjoint technique territorial 1ère classe	Cyrille GENNAI
Adjoint technique territorial 2ème classe	Julien LEBARS
Agent de maîtrise	Bruno MORLET
Service S.P.A.N.C. et S.A.T.A.Z	
Responsable du Service	Samuel CHOINET
Technicien. sup. territorial	Magaly ALLAIN
Technicien. sup. territorial	A pourvoir
Technicien sup. territorial (à remplacer par Adjoint Administratif 2ème classe)	A pourvoir
Adjoint administratif territorial 1ère classe	Estelle CORDIER
<i>Contrôleurs de bon fonctionnement</i>	
Adjoint technique territorial 2ème classe	Bernard LAGASSE
Adjoint technique territorial 2ème classe	Thierry RAUCOURT

SERVICE ADMINISTRATION GENERALE

INVESTISSEMENTS REALISES EN 2007 :

Conformes aux prévisions budgétaires :

Investissements réalisés en 2007 : renouvellement d'un poste informatique et mobiliers d'archive.

Entretien lourd : rien n'a été programmé pour 2007

FONCTIONNEMENT EN 2007 :

Pas d'évolution dans le personnel et le fonctionnement du service administration générale.



SERVICE ELECTRIFICATION RURALE

FINANCEMENT DES PROGRAMMES 2007 :

La répartition des financements pour les travaux d'électrification rurale (FACE – Conseil Général et FDEA) et la répartition de diverses recettes entre les 7 syndicats d'électrification était établie sur la base d'une grille de répartition incluant divers paramètres.

Pour le SUD EST notre quote-part fixée début 2007 est de 12,83% (en comparaison le taux 2006 était de 13,34%).

Cette année, le Conseil Général a décidé de nous suivre en fonction de nos besoins en extension

(activités ou habitations) sans tenir compte de la grille de répartition, **mais sur la base d'une autorisation de programme de 700 000 € sur 2007.**

Nous avons retrouvé depuis **2005**, une ligne budgétaire «**Fédération**» pour les travaux d'électrification rurale qui a été globalisée avec les travaux neufs d'Eclairage Public, laissant la possibilité au Syndicat de définir ses propres arbitrages en la matière.

Programmes aidés 2007	Montant Travaux T.T.C. Subventionnables Réalisables avec la grille virtuelle	Montant Travaux T.T.C. Subventionnables Inscrits et autorisés
PROGRAMME FACE A ET B	30 278,80 €	30 278,80 €
PROGRAMME FACE S	15 774,00 €	15 774,00 €
PROGRAMME FACE C (Travaux esthétiques)	54 655,90 €	54 655,90 €
PROGRAMME CONSEIL GENERAL	138 169,23 €	199 702,88 €
PROGRAMME FEDERATION En se réservant une enveloppe de 117 400,00€ H.T. pour les travaux neufs d'éclairage public	87 473,45 €	87 473,45 €
	326 351,38 €	387 885,32 €
TOTAL :	dont 184 222,03 € réservés exclusivement pour extensions et renforcements	dont 246 441,99€ réservés exclusivement pour extensions et renforcement
(Rappels : 2000 : 1 406 661 F (214444.08€) - 2001 : 1 172 839,40 F(178798.15 €)- 2002 : 227 609,93€ (1 493 023 F) 2003 : 235 877,57€ (1 547 255 F) + FDEA de 29 606,77 €) - 2004: 194 778,71 € - 2005 : 236 782 € -2006 : 280 463,15 €		

On constate :

- Des aides d'Etat (FACE AB et C) en diminution.

- Une augmentation de nos aides CONSEIL GENERAL et FDEA.

Recettes dans le cadre du contrat de concession	
Désignation	Montant global SSE 2007
TAXES SUR L'ELECTRICITE Taxe communale sur l'électricité versée par EDF à la FDE répartie de la façon suivante : - 32,70% à la FDE - 67,30% aux syndicats en 2007(Quote-part SSE : 12,83%)	149 226,03 € (en 2006 : 169 327, €)
REDEVANCE DE FONCTIONNEMENT dite R1 Calcul de la redevance faisant intervenir la longueur des réseaux HT et BT, la population, la durée de la concession - 100% à la FDEA - 0% aux SYNDICATS en 2007	Compensée par un reversement plus important de la taxe sur l'électricité
REDEVANCE D'INVESTISSEMENT dite R2 (redevance 2006 perçue en 2007 calculée sur investissement 2004 y compris Eclairage public)	0,00€ (en 2006 :10 738.00€)
REDEVANCE ENERGIE RESERVEE Mise à disposition d'EDF de l'énergie réservée à l'autorité concédante	0,00€ <i>(dossier en suspens depuis mi 2004)</i>
REVERSEMENT TICKETS BLEUS Reversement par EDF d'une partie du ticket d'accès en fonction des extensions de réseaux faite par l'ER - 19 réalisées en 2007 (mai 2006 à mai 2007) – 8 en 2006	14 333,68€
TOTAL :	163 559,71€ (en 2006 : 187 787,48€)

TRAVAUX REALISES EN 2007 (PREVISION AU 31/12/2007) :

Nous aurons réalisé en 2007 un montant de travaux de :

496 062,17 € TTC (honoraires du syndicat compris)

241 309.26 € TTC sont en cours de réalisation à diverses phases d'avancement

→ soit **737 371,43 € TTC** engagés pour l'année 2007

Pour mémoire, montants de travaux d'électrification rurale hors coffrets forains et éclairage des années précédentes :

311 130,20 € en 2006

429 571,05 € en 2005

184 589,18 € en 2004 ;

277 930,78 € en 2003 ;

347 596,22 € en 2002 ;

On peut noter un montant d'investissement en hausse par rapport à 2006 bien que certaines opérations étudiées soient en attente de décision des donneurs d'ordre, retardées ou annulées : Le Chesne lotissement et rue Notre Dame, un site GSM Ochamps, TJ Marvaux, Zone d'activités de Buzancy par exemple, qui étaient prévues au Budget 2007).

Avancement des programmes de travaux en 2007					
ANNEE	Situation des engagements et consommations de crédits				
	Programme		Dotation en travaux Aidés	% avancement (Travaux réalisés)	Observations
2006	FACE AB (65%)		39 486,40 €	100,00%	SOLDE
	FACE C (65%)		53 657,97 €	100,00%	SOLDE
	CONSEIL GENERAL (65 %)		119 507,81 €	100,00%	SOLDE
	FDEA		68 011,05 €	100,00 %	SOLDE
	SYNDICAT (Fonds propres)	19 049,29€		100,00%	SOLDE
	Sous total année 2006 :		280 463,15 €		
2007	FACE AB (65%)		30 278,80€	100,00%	SOLDE
	FACE S (65% ou 35 %)		15 774,00 €	100,00%	SOLDE
	FACE C (65%)		54 655,90€	0,00%	Inscription fin d'année
	CONSEIL GENERAL (65 %)		199 702,88€	95,00%	
	FDEA		87 473,85€	8,00%	
	SYNDICAT (Fonds propres)	146 437,26 €		55,00%	
	Sous total année 2007 :		387 885,32 €		

Ces travaux correspondent à :

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Programme	Total TTC opération
TRAVAUX REALISES, TERMINEES OU EN PHASE FINALE EN 2007 (PREVISION AU 31/12/2007)			
SUZANNE	H61 pour Bât. Agricole SCEA Barbançon-Mary	FACE AB 2006	21 192.56 €
SAULCES CHAMPENOISES	Amenée au lotissement Tremois + 3 lots	CG2006	17 304.42 €
ALLAND'HUY SAUSSEUIL	Desserte BTS Parcelle C 234 Aubry	CG2006	9 422.10 €
BRECY BRIERES	Extension BTS Mr MEENS François	CG2006	5 476.11 €
SAVIGNY	Dissimulation Bagot chambre lous	FDEA 2006	25 531.66 €
LA CROIX AUX BOIS	Dissimulation rue de Livry (Chemin du Cimetière)	FDEA 2006	14 062.79 €
ECORDAL	Dissimulation Rue des Telliers (CD 30)	FDEA 2006	36 287.75 €
LOUVERGNY	Extension BTS LELARGE Jérôme	CG2007	4 248.24 €
AUTRY	Création H61 Les Bièvres	CG2007	17 254.26 €
MOURON	Extension BTA parcelle ZA 98 A -Mr LECOMTE Christian	CG2007	3 048.46 €
NEUVILLE DAY	Desserte BTS site GSM Orange	SYNDICAT 2007	18 495.78 €
LES GRANDES ARMOISES	Extension BTS parcelle B 201 - GAEC de la Fontaine	CG2007	20 936.88 €
MARS SOUS BOURCQ	Extension BTS Entreprise LOCARD	CG2007	16 847.49 €

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Programme	Total TTC opération
TOGES	Dissimulation partielle Mairie	SYNDICAT 2007	2 625.58 €
TAILLY SOLUTION 1	Site téléphonie mobile Conseil Général	SYNDICAT 2007	29 394.82 €
VERPEL	Site téléphonie mobile Conseil Général	SYNDICAT 2007	10 966.06 €
LANDRES SAINT GEORGES	Site téléphonie mobile Conseil Général	SYNDICAT 2007	19 062.12 €
SAINTE MARIE	ETUDE - Dissimulation rue de Baillas et rue des Vanniers	SYNDICAT 2007	787.17 €
BOULT AUX BOIS	Extension BTS MATHIAS Frédéric	CG2007	17 984.93 €
GERMONT	Extension BTS KMITTA Michael	CG2007	11 276.61 €
BOULT AUX BOIS	Extension BTS Chemin des bons prés	CG2007	12 552.76 €
RILLY SUR AISNE	Suppression Cabine Haute PARTIEL	FACE AB 2007	30 232.71 €
RILLY SUR AISNE	Suppression Cabine Haute PARTIEL	FDEA 2006	5 963.76 €
RILLY SUR AISNE	Suppression Cabine Haute PARTIEL	FDEA 2007	6 285.39 €
VAUX EN DIEULET	Renforcement BTA route de Belval	FACE S 2007	15 763.35 €
CHARBOGNE	Extension BTS parcelle ZK 13	CG2007	4 609.77 €
LE CHESNE	Bât. Agricole PIERRON Pascal	CG2007	38 555.49 €
TERRON SUR AISNE	Création H61 Bât. Agricole GAEC des 4 Paquis	CG2007	9 551.04 €
BELLEVILLE / BAR	Tarif Jaune - Blanchisserie Argonne	CG2007	34 128.36 €
BAR LES BUZANCY	Tarif Jaune Champagne Céréales	CG2007	6 797.43 €
SAULCES CHAMPENOISES	Tarif Jaune Champagne Céréales	CG2007	10 787.90 €
LAMETZ	Suppression Cabine Haute	FDEA 2007	6 951.05 €
LA SABOTTERIE	Extension BTS parcelle ZD 28 -Mr CARQUIN Sébastien	CG2007	11 611.56 €
	TOTAL EN EUROS		496 062.17 €
	SOIT EN FRANCS		3 253 954,53 F

TRAVAUX PROGRAMMES, ENGAGES OU EN COURS DE REALISATION

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Programme	Total TTC opération
LE CHESNE	Dissimulation Rue Notre Dame- - PARTIEL 1	FACE C 2007	18 168.94 €
SAULCES	SOLDE Tarif Jaune Champagne Céréales	CG2007	633,35 €
LE CHESNE	SOLDE Bât. Agricole PIERRON Pascal	CG2007	555,95 €
AUTRY	Extension BTS Bâtiment Agricole Mr PEROT Joel	CG2007	7 596.47 €
TERMES	Suppression Cabine Haute - remplacement par 3UF	FDEA 2007	81 998.77 €
TAILLY-Andevanne	Site téléphonie mobile Conseil Général-3ème étude	Syndicat 2007	11 023.24 €
BRIEULLES / BAR	Dissimulation Centre Bourg et place de l'Eglise 2ème Tranche	FACE C 2007	63 160.87 €
VANDY	Restructuration HTA et BT – dépose de 2 H61 et création poste PSSA	Syndicat 2007	46 979.99 €
	TOTAL EN EUROS :		241 309.26 €
	SOIT EN FRANCS :		1 582 884,98 F

TRAVAUX A PROGRAMMER ET A ENGAGER

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Priorité	Total TTC opération
		1 : Urgent 2 : En 2008 3 : Peut être différé	Travaux TTC
En instance de programme au CG			
LA SABOTTERIE	Extension BTS Parcelles ZC 22 et 94 - Mr HALLAERT – aérien	1	3 156.94 €
LE CHESNE	Extension BT GROUD Bernard parcelle AB 73	1	4200.02 €
EN ATTENTE D'ACCORD DEFINITIF			
MARVAUX VIEUX	TARIF JAUNE GAEC des Trières		47 536.18 €
BUZANCY	ZA -2C2A -partie CD 12	2	24 962.42 €
BUZANCY	ZA -2C2A Création poste 3 UF	2	47 574.28 €
BUZANCY	ZA -2C2A Réseau BTS Interne	2	32 411.36 €
SAVIGNY/AISNE	Extension BTS Mme BARBIER	2	4 185.94 €
OCHES	Desserte du Pompage	1 ^{er} sem. 2008	14 325,96 €
LA SABOTTERIE	Déplacement Coffret Forain	2	1 295.50 €
BOULT AUX BOIS	Extension BTS parcelle ZE 47 Rac. Individuel	2	4 689.91 €
CHATEL CHEHERY	Extension BTS parcelle AN 16 PHILIPPE Ludovic	2	5 585.07 €
SOUS TOTAL :			175 597,62 €
SOIT EN FRANCS :			1 151 844,88 F

TRAVAUX FACE C (DISSIMULATION) A PROGRAMMER

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Priorité	MONTANT TTC Eligible
LE CHESNE	Dissimulation Rue Notre Dame- PARTIEL	2	44 164.00 €
PETITES ARMOISES		?	
VONCQ		?	
TOTAL EN EUROS :			€
SOIT EN FRANCS :			F

TRAVAUX ETUDIES EN ATTENTE OU EN COURS D'ETUDE

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Montant TTC Travaux	OBSERVATIONS OU PRIORITES
TOGES	Extension BTS parcelle B 445	5 326.80 €	Pré-étude suite à CU
SAULCES CHAMPENOISES	Lotissement "TERVEMONT" - 5 lots	5 969.69 €	Demande Commune – Echéance 2008 ?
QUATRE CHAMPS	Extension BTS parcelle ZI 34	11 189.44 €	Pré-étude suite à CU
BRIQUENAY	Extension BTS parcelle ZK 13	7 287.69 €	Pré-étude suite à CU
MARQUIGNY	Extension BTS EGLISE pour ADSL	13 393.00 €	Pré-étude – Demande Commune
FLEVILLE	Extension BTS route du DUDAS - 3 parcelles	9 466.70 €	Demande Commune Echéance 2008

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Montant TTC Travaux	OBSERVATIONS OU PRIORITES
BRIQUENAY	Extension BTS parcelle ZC 61	4 663.67 €	Pré-étude suite à CU
TERRON SUR AISNE	Extension BTS parcelle D 26 (Rac. Ind.)	5 488.92 €	Pré-étude suite à CU
CHARBOGNE	Extension rue du Four	10 292.05 €	Pré-étude suite à CU
OLIZY	Extension BTS Parcelle ZK 29	5 694.99 €	Pré-étude suite à CU
SAINT LOUP TERRIER	Extension BTA - aérien - Mme BOSMA	3 721.08 €	Demande commune Suite ?
SAINT LOUP TERRIER	Extension BTS - Souterrain - Mme BOSMA	5 698.58 €	Demande commune Suite ?
LE CHESNE	Extension BTS Poste de relevage	5 324.78 €	Demande commune Suite ?
CHATEL CHEHERY	Extension BTS Parcelles AO 108-109-110	11 413.88 €	Pré-étude suite à CU
SECHAULT	Extension BTS Parcelle AB 18	5 479.67 €	Pré-étude suite à CU
ALLAND'HUY SAUSSEUIL	Extension BTS - Indivision CHANOIR	5 222.20 €	Pré-étude suite à CU
BALLAY	Extension BTS Etang Mr COFFIN	3 531.98 €	Demande Particulier
CHARBOGNE	Viabilisation rue des Melliers	31 006.36 €	Demande commune Suite ?
LE CHESNE	Extension BTS Bât. Agricole Laurent WISNIEWSKI	16 189.81 €	Pré-étude suite à CU
LONGWE	Extension BTS parcelles A 164 et 165	12 996.91 €	Pré-étude suite à CU
OCHES	Extension BTA Bât. Agricole GAEC St GEORGES	1 991.67 €	Pré-étude suite à CU
SAINT LAMBERT	Extension BTS Parcelle D 770	5 639.20 €	Pré-étude suite à CU
QUATRE CHAMPS	Extension HTA + H61 parcelle ZE4	16 471.96 €	Pré-étude suite à CU
CHARBOGNE	Extension BTS Parcelle ZH 23	5 214.39 €	Pré-étude suite à CU
VRIZY	Extension BTS Mr GIOT Eric	5 553.05 €	Pré-étude suite à CU
SAULCES CHAMPENOISES	Tarif Jaune Champagne Céréales		Demande Industriel Suite ?
TERRON SUR AISNE	Extension BTS parcelles A 600 à 662	5 798.91 €	Pré-étude suite à CU
LAMETZ	Extension BTS parcelles AB 98 et 99	3 365,75 €	Pré-étude suite à CU
BELLEVILLE / BAR	Terrain de Loisirs PATUREAUX	27 345,22 €	Demande Particulier
BOULT AUX BOIS	Extension BTS parcelle ZA 64	2 624,28 €	Pré-étude suite à CU
OLIZY PRIMAT	Voie nouvelle	24 028,11 €	Demande Commune – Echéance ?
VERPEL	Extension BTS bâtiment agricole REMY Thierry	23 140,55 €	Demande agriculteur- Echéance ?
VERPEL	Extension BTA bâtiment agricole REMY Thierry	12 939,97 €	Demande agriculteur- Echéance ?
LA SABOTTERIE	Extension BTS parcelle ZA 19 partielle	7 206,57 €	Pré-étude suite à CU
LA SABOTTERIE	Extension BTS parcelle ZC 27 partielle	6 350,22 €	Pré-étude suite à CU
OLIZY	Extension BTS parcelles AB 314 et 145	7 777,48 €	Pré-étude suite à CU

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Montant TTC Travaux	OBSERVATIONS OU PRIORITES
GRIVY LOISY	Extension BTS parcelle AH 45	3 963,63 €	Pré-étude suite à CU
LA CROIX AUX BOIS	Extension BTA parcelle B 25	2 866,45 €	Pré-étude suite à CU
SUZANNE	Extension BTA Parcelles E 2227 - 228	1 825,35 €	Pré-étude suite à CU
NEUVILLE DAY	Extension BTS parcelle B03 171	9 100,26 €	Pré-étude suite à CU
TOGES	Extension BTS parcelles A 435 437	10 615,64 €	Pré-étude suite à CU
BRIQUENAY	Extension BTS parcelle ZB 72	8 995,03 €	Pré-étude suite à CU
SUZANNE	Extension BTA Parcelle E 232	2 625,20 €	Pré-étude suite à CU
VONCQ	Extension BTS terrain de loisirs Mme ADAM	4 804,36 €	Demande particulier Echéance ?
MONT SAINT MARTIN	Bâtiment agricole Melle DEBRIELLE - Solution aérienne	19 033,08 €	Demande Agriculteur Echéance ?
MONT SAINT MARTIN	Bâtiment agricole Melle DEBRIELLE - Solution souterraine	42 111,63 €	Demande Agriculteur Echéance ?
SAINT JUVIN	Extension BTS parcelle ZL 31	12 162,22 €	Pré-étude suite à CU
LA SABOTTERIE	Extension BTS parcelle ZA 12 partielle	7 582,95 €	Pré-étude suite à CU
OLIZY	Extension BTS Parcelle ZH 42	4 378,58 €	Pré-étude suite à CU
SAVIGNY/AISNE	Extension BTS Mme BARBIER	4 185,94 €	Etude suite à dépôt PC
BOULT AUX BOIS	Extension BTS parcelle ZA 62	7 663,09 €	Pré-étude suite à CU
BELLEVILLE SUR BAR	Lotissement 8 lots	8 260,57 €	Echéance ?
BUZANCY	Lotissement 15 Lots	21 716,76 €	Echéance ?
CHARBOGNE	Extension BTS Parcelle ZC 32	3 478,94 €	Pré-étude suite à CU
MARCQ	Extension BTS Parcelle ZCO1 9	4 894,18 €	Pré-étude suite à CU
APREMONT	Extension BTS parcelle ZB 118	7 126,43 €	Pré-étude suite à CU
SOMMAUTHE	Extension BTS parcelle ZC 22 (2 parcelles)	11 713,59 €	Pré-étude suite à CU
LA SABOTTERIE	Extension BTS parcelle ZBO1 37 divisée A B C	8 080,39 €	Pré-étude suite à CU
VONCQ	Extension BTS relais de chasse BUARD Jacky	8 631,07 €	Etude suite à dépôt PC
LA SABOTTERIE	Extension BTS parcelle ZC 20	5 375,92 €	Pré-étude suite à CU
GRIVY LOISY	Extension BTS Parcelle AI 105	4 359,93 €	Pré-étude suite à CU
SAVIGNY/AISNE	Extension BTS Parcelles F 291 et 292	3 926,38 €	Pré-étude suite à CU
VONCQ	Extension BTS Hangar existant Mr Guy JOSEPH	11 169,91 €	Demande particulier Echéance ?
GRANDPRE	Extension BTS parcelle E790	4 564,96 €	Pré-étude suite à CU
NEUVILLE DAY	Extension BT Chalet Mme LADOUCE La Commodité		Demande particulier Echéance ?

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Montant TTC Travaux	OBSERVATIONS OU PRIORITES
LES ALLEUX	Extension BTA 2 parcelles	2 608,72 €	Demande particulier Echéance ?
SUZANNE	Extension BTS rue de la Grande Grange 1ère tranche	10 088,34 €	Demande Commune – reportée
SUZANNE	Extension BTS rue de la Grande Grange 2ème tranche	8 798,77 €	Demande Commune – reportée
BAYONVILLE	Mise en souterrain BTA Château de Landreville		Demande particulier ??
AUTRUCHE	Ancienne Gare	9 300,36 €	Pré-étude suite à CU
CHARBOGNE	Extension BTS desserte parcelle ZK 15	5 842,56 €	Pré-étude suite à CU
OLIZY	Extension BT parcelle 367	5 006,19 €	Pré-étude suite à CU
LE CHESNE	Poste Lotissement "La petite Vigne"		
SAINTE-VAUBOURG	Remplacement cabine haute par CBS 250 KVA. - Etude 2001 OS 98-13 du 03/03/1998 annulée		Attente proposition de nouvel emplacement pour envisager une éventuelle étude modificative
	TOTAL POUR INFORMATION :	> 650 000 €	

Soit plus de **75 opérations**, en cours d'étude, en attente de décision ou sans suite à ce jour pour lesquelles des **pré-études ou des études ont été réalisées**.

Nombre d'opérations devraient être engagées en 2008 (nous n'en maîtrisons pas le planning et ne disposons parfois que d'informations très partielles

de la part des communes, qui n'informent pas le Syndicat des suites données aux pré-études transmises lors des dépôts de CU ou PC).

Les inscriptions seront faites suivant l'ordre d'arrivée des accords définitifs et des possibilités de financement pour 2008, des priorités seront éventuellement à définir selon les urgences.

RAPPEL SUR LA PROGRAMMATION TRAVAUX FACE C (ESTHETIQUES)

Le Syndicat n'aura la possibilité d'inscrire qu'un montant limité de travaux (FACE C + partie du programme FDEA) sur le programme 2008 :

Les chantiers pour lesquels des contacts ont eu lieu et pourront être **pris en compte en 2008** sont les suivants :

Programmation FACE C	
LE CHESNE – Rue Notre Dame	Inscription partielle 2007 solde en 2008 – Travaux 2008

Pour faire face aux engagements futurs, il est donc indispensable de **planifier** les opérations sur le **long terme** avec des engagements fermes et un échéancier précis des communes.

Dans l'hypothèse où le Syndicat ne peut pas accompagner la commune lors de la réalisation de voirie, nous proposons que le Syndicat réalise les

études de dissimulation de réseaux de façon à ce que celle-ci puisse intégrer, dans le marché Voirie, les fourreaux nécessaires à l'enfouissement futur des réseaux sur la base d'un plan précis.

(Un **plan de récolement**, établi par l'**entreprise de V.R.D.**, est **impératif** après travaux)

RAPPEL DES DELAIS ET MODALITES DE REALISATION DES TRAVAUX

Rappel concernant les permis de construire :

« Dés lors qu'une autorisation de construire nécessite l'extension des réseaux publics d'électricité le S.S.E. doit être consulté (à l'aide des fiches de renseignements transmises à chaque commune et aux services de la D.D.E.)

Il paraît, en effet, inconcevable qu'une autorisation de construire nécessitant une extension des réseaux publics soit délivrée sans consultation de l'organisme compétent en matière de distribution d'énergie électrique sur le territoire communal et qui aura à supporter, en partie, la dépense.

La responsabilité du service instructeur ou de la commune (dans le cas de renseignements erronés) pourrait être engagée et donner lieu à réparation au profit du service public lésé en cas de difficulté ou d'impossibilité de recouvrement des participations aux extensions de réseau. »

Il y a lieu de respecter les procédures mises en place par les services instructeurs pour toutes les autorisations de construire et de nous **consulter systématiquement** pour toute construction nécessitant le raccordement au réseau électrique en tant que collectivité compétente en matière de distribution d'énergie électrique sur le territoire communal.

Suite aux pré-études réalisées et transmises aux communes il est **impératif que nous soyons informés des suites données et des décisions prises par la commune** (permis de construire délivré, début des travaux, engagement et délibération de la commune)

Renforcement et extension : Rappel des délais et procédures :

Cheminement des dossiers :

- Pour un bâtiment existant (ou un besoin spécifique) la demande du particulier est transmise à la mairie de la Commune et cette demande est transmise au Syndicat pour étude
- Pour une autorisation de construire, le dossier doit être transmis pour avis au Syndicat par le service instructeur ou la commune.
- Si l'extension est inférieure à 30m, c'est EDF qui intervient dans le cadre du branchement (forfait)
- Si l'extension est supérieure à 30m (participation à la charge de la commune) ou s'il y a nécessité d'un renforcement, c'est le syndicat qui intervient.

- Instruction de la demande :
- Visite sur le terrain
- Etude technique (avant projet)
- Concertation avec EDF
- Réponse avec le montant de la participation financière (particulier ou commune)

DELAI : 1 MOIS

Après engagement du demandeur sur sa participation (particulier ou commune):

- Inscription sur un programme ER (FACE ou CG) – demande de subvention
- Instruction du dossier par les services du conseil général

- Décision de la commission permanente du conseil général

- Notification de l'arrêté de subvention au Syndicat

DELAI : variable suivant les sessions de la CO.PER. → 2 MOIS ENVIRON

- Ordre de service de réalisation
- Etude détaillée de réalisation
- Dépôt du permis de construire de la ligne (article 49)
- Délai réglementaire de 21 jours
- Réalisation des travaux : (Variable suivant l'importance - maximum 3 mois)
- Remise au concessionnaire EDF pour mise sous tension (suivant les nouvelles procédures mises en place depuis le 01 septembre 2002)

DELAI GLOBAL : 3 MOIS

Les demandes doivent donc être effectuées 6 MOIS avant les besoins en énergie.

Dissimulation de réseaux

a) Financement :

Le Syndicat dispose de financement pour la dissimulation de réseau :

- Financement d'état : FACE C qui est limité ; le syndicat ne peut donner une suite favorable aux demandes des communes que dans la limite de l'enveloppe allouée.

Les modalités financières sont les suivantes

- Electricité : part à la charge de la commune représentant 20% minimum du montant des travaux TTC
- Eclairage : part à la charge de la commune représentant 40% du montant HT plafonné suivant les modalités de subvention votées par la FDEA.
- Réseaux téléphoniques : nouvelles modalités mises en place sur le plan national et départemental (dépenses partagées entre France Télécom et la collectivité)

b) Délais :

Il est nécessaire de rappeler :

***que les travaux doivent être programmés au plus tard pendant l'année N-1 pour permettre :**

- la mise en place des financements croisés (Voirie – ER – DGE...)
- la coordination de tous les services concernés
- les délais d'instruction et d'étude de chacun des services.
- que ceux-ci soient programmés en coordination avec les travaux de réaménagement de voirie ou de trottoirs.

Il est donc **indispensable** que nous soyons informés dès les premières études et avant-projets sommaires par les communes ou leur maître d'œuvre des opérations d'aménagement projetées pour qu'une dissimulation de réseaux soit envisageable dans la limite du budget disponible.

Pour la prise en compte définitive d'une opération, il sera demandé à la commune la preuve de l'inscription au budget communal de l'opération considérée.

ECLAIRAGE PUBLIC

En 2007 l'activité Eclairage public a été la suivante :

En travaux neufs (hors prestations ponctuelles SEICE) :

Terminaison d'opérations engagées en 2006 et reportées : **1 128,65 € H.T.** (Le Chesne)



OPERATIONS 2007

Montant des opérations prévisionnelles inscrites sur le programme FDEA 2007 : **162 743,65 €.**

Montant des opérations engagées et réalisées : **110 432,71 €**

Ce qui représente une aide financière de **28 586,07€** du Syndicat en direction des communes

Les opérations inscrites non engagées seront annulées et feront éventuellement l'objet d'une nouvelle demande d'inscription sur le programme 2008 de la FDEA à savoir :

COMMUNES	OBJET DES TRAVAUX	ETAT D'AVANCEMENT
SAINT LOUP TERRIER	Eclairage abords de l'Eglise et mise en valeur de l'Eglise : 6 projecteurs	TERMINE
TOGES	Renforcement Eclairage Place de la Mairie - 3 PL - 3 candélabres - 1 projecteur	TERMINE
LA CROIX AUX BOIS	Dissimulation Chemin du Cimetière - 8 candélabres	TERMINE
SY	Rénovation EP Aérien - 17 PL -	TERMINE
FALAISE	Rénovation EP Lotissement 9 PL	TERMINE
SAVIGNY SUR AISNE	Bagot - 8 PL	TERMINE
BOURCQ	Rénovation EP aérien - 20 PL + 2 armoires	TERMINE
ATTIGNY	2 PL rue Eugène FRERES	TERMINE
NOUART	Rénovation Eclairage Champy bas et Champy haut -14 PL + 2 armoires	TERMINE
ARDEUIL-MONTFAUXELLES	1 Candélabre solution 7m	TERMINE
ECORDAL	Dissimulation Rue des Telliers - 7 PL	TERMINE
ATTIGNY	Route de Vouziers et accès DDE - 4 PL	TERMINE
VANDY	Rénovation EP aérien 21 PL	TERMINE
SAINTE VAUBOURG	Rénovation EP aérien 13 PL + 1 armoire	TERMINE
GERMONT	Renforcement EP - solution aérienne	TERMINE
MONT SAINT MARTIN	Renforcement EP - 1 candélabre + réseau souterrain	TERMINE
MARQUIGNY	Rénovation EP aérien 13 PL	TERMINE
TANNAY	Renforcement Eclairage 1 PL + supports projecteurs	TERMINE
ATTIGNY	Eclairage – Passages piétons -16U	TERMINE
CHARBOGNE	1 PL + poteau bois	TERMINE
LAMETZ	Mise en valeur Eglise - 2 Proj.	TERMINE
LAMETZ	Pose d'un PL + Modif Château	TERMINE
ATTIGNY	Rue Cazendres – 4 PL	TERMINE
BRIEULLES SUR BAR	Dissimulation Centre Bourg -2ème Tranche - 7 PL+projecteurs	EN COURS

Rapport d'activité 2007

COMMUNES	OBJET DES TRAVAUX	ETAT D'AVANCEMENT
BRIEULLES SUR BAR	3 Candélabres route de Chatillon	SANS SUITE – REPORTE ?
ATTIGNY	Eclairage Kiosque	SANS SUITE – REPORTE ?
CHARBOGNE	Extension voirie Rue du Four-4PL	SANS SUITE – REPORTE ?
SAINTE VAUBOURG	Mise en valeur de l'Eglise	SANS SUITE – ANNULE
SAINTE MARIE	Dissimulation rue de Baillas et rue des Vanniers	SANS SUITE – ANNULE
CHARBOGNE	Déplacement PL rue des écoles	SANS SUITE – ANNULE
BUZANCY	Rue du Château - 7 PL	SANS SUITE – ANNULE

Pour l'année 2007 le montant de travaux engagés, est à un niveau satisfaisant (mais **largement inférieur à nos prévisions budgétaires**) comparable à 2006 et 2005, et supérieur à 2003 et 2004 (manque de projets des communes).

Pour l'année 2008, nos possibilités budgétaires (et celles de la FDEA) permettront vraisemblablement de réaliser environ **200 000,00 € H.T.** de travaux neufs (hors SEICE), dont **une partie** est d'ores et déjà étudiée ou en cours d'étude, il s'agit de :

Travaux neufs prévisionnels 2008		
SAULCES CHAMPENOISES	Lotissement Tervemont 2PL	2008 à confirmer par la commune – nouvelle demande à formuler (actualisation)
SAULCES CHAMPENOISES	Amenée au Lotissement	2008 à confirmer par la commune – nouvelle demande à formuler (actualisation)
BOULT AUX BOIS	Chemin des bons prés - 5 PL	Reporté en 2008
FLEVILLE	Route du DUDAS – 3 cand.	2008 à confirmer par la commune
CONDE LES AUTRY	Rénovation EP aérien - 12 PL + 2 armoires	Report 2008 à confirmer par la commune – nouvelle demande à formuler (actualisation)
LES PETITES ARMOISES	Rénovation EP aérien - Mairie - 4 PL	Report 2008 à confirmer par la commune – nouvelle demande à formuler (actualisation)
LES PETITES ARMOISES	Rénovation EP aérien - village 13 PL	Report 2008 à confirmer par la commune – nouvelle demande à formuler (actualisation)
LE CHESNE	Dissimulation Rue Notre Dame - 17 PL	2008 à confirmer par la commune – nouvelle demande à formuler (actualisation)
LA SABOTTERIE	Place du Village	2008 à confirmer par la commune
TOGES	Rénovation EP aérien -	2008 à confirmer

RAPPEL : Pour que les projets des communes soient pris en compte dans le programme de travaux 2008, il est impératif que les avant-projets soient étudiés et l'accord de la commune, **sous forme de délibération**, obtenu avant **le 30 mars 2008** ; nos besoins devant être transmis à la FDEA **avant le 15 avril**.

Nous vous invitons à nous contacter pour que les études de vos projets soient réalisées au plus tôt, nombre d'installations d'éclairage **nécessiteraient d'être rénovées ou améliorées**.

EN TRAVAUX PONCTUELS(LIES A LA MAINTENANCE) REALISES PAR LE SEICE:

Pour **21 778,00 €** de travaux réalisés et **1 944,00 €** de travaux en cours représentant **6 671,70 €** d'aide du Syndicat.

MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES RESEAUX REALISES PAR LE SEICE :

A noter que depuis le 01 janvier 2007 la F.D.E.A. ne verse plus d'aide pour la maintenance Eclairage Public, le montant correspondant est mis à disposition des syndicats pour les travaux d'électrification ou les travaux neufs d'éclairage public. Le syndicat a versé une participation totale de **56 692.65 €** compris participation d'Administration générale représentant **35 832.63 €** d'aide du syndicat (part Syndicat + part habituelle de la F.D.E.A.)

CONCLUSION

L'aide financière du Syndicat pour l'éclairage public s'élèvera pour **2007** à environ **71 090,40 €** + la maîtrise d'œuvre et la gestion des travaux d'éclairage assurées à titre gratuit pour les communes.

SERVICE EAU POTABLE

EVOLUTION DU PERSONNEL EN 2007 :

Le recrutement de personnel technique qualifié s'avère toujours aussi difficile dans notre Sud Ardennes.

Le poste d'adjoint technique créé le 01/01/2006 (pour le remplacement à venir des départs en retraite) avait été pourvu le 24 avril 2006 par le recrutement de M. Nicolas ANTOINE qui a démissionné après 8 mois d'activité. M. Julien LEBARS a été recruté en remplacement depuis le 01/04/2007 en qualité de contractuel. Il avait déjà effectué un contrat de 3 mois au sein du service fin 2005 pour un surcroît d'activité.

Le 14 mai 2007, à sa demande, M. Jean Michel CLAUDIN a fait valoir ses droits à la retraite pour invalidité.

Le second poste d'adjoint technique créé le 01/01/2007 (pour le remplacement à venir des départs en retraite) n'a pas encore été pourvu. Le recrutement est toujours en cours.

La création de postes pour des besoins occasionnels a été nécessaire durant l'exercice 2007 pour pallier les arrêts de travail de M. Bruno BENEDETTI (état non consolidé à ce jour) et à la charge de travail du syndicat. M. Thierry PAMARD a été recruté pour une durée de 2 mois cet été. M. Franck THIEBAULT a été recruté le 05/11/2007 pour une durée initiale de 3 mois.

INVESTISSEMENTS REALISES EN 2007 :

Les véhicules livrés en 2007 : Un Ford Transit fourgon traction et un Iveco Daily à benne.

Le châssis benne se révèle être un choix judicieux particulièrement pour les interventions avec terrassements.



Le fourgon, choisi en version traction, est limité en motricité hors chaussée goudronnée. A noter la porte latérale vitrée permettant une visibilité et une manœuvrabilité accrues.



Renouvellement de véhicules :

Un utilitaire d'intervention 4 roues motrices est en cours (commandes passées, livraison pour fin 2007/début 2008). A noter l'offre très restreinte disponible : VW Transporter et Dangel sur châssis Jumper / Boxer / Ducato.

Achat de matériel :

Un « frontal » pour la consultation de toutes les stations équipées d'une télégestion compatible (type SOFREL).

Un corrélateur acoustique neuf et d'un lot de 15 micros d'écoute au sol programmables pour la sectorisation de fuites.



Corrélateur acoustique



Micros d'écoute au sol programmables

MAINTENANCE ET TRAVAUX LIES A L'EXPLOITATION**Délégation de compétences :**

L'état des délégations de compétence est le suivant :

Production et Distribution d'eau potable :

Aucune collectivité

Maintenance :

57 collectivités sur 78 collectivités potentielles représentant 87 communes et 8429 branchements (Evolution 2007 : néant). Les 57 collectivités sont réparties ainsi :

Compétence Collectivité : P=Production D=Distribution		
Communes	37	P & D
SIAEP	7 (soit 41 communes)	P & D
SIAEP production	4 (soit 9 communes)	P
Communes	9	D

Relevé de compteurs :

4413 branchements représentant 6613 habitants (sans changement).

Etablissement des factures d'eau :

1168 branchements pour 5 collectivités (sans changement)

Gestion des plans

Effective à ce jour : 2603 branchements pour 11 collectivités, soit 28%

(SIAEP Avègre et Jailly, SIAEP Olizy - Brecy Brières, Challerange, Fléville, Vendresse, Autry, Condé les Autry, SIAEP Givry - Saulces Champenoises, Neuville-Day, Vrizey et SIAEP de Buzancy), aucune autre collectivité n'ayant confirmé son choix.

ACTIVITE DU SERVICE :

L'activité du service a été la suivante :

TYPE DE PRESTATIONS	MONTANTS RECOUVRES			NOMBRE		
	2007 (prov.)	2006	2005	2007 (prov.)	2006	2005
MAINTENANCE	266 176.51 €	251 524.62 €	242 830,27 €			
PRESTATIONS ANNEXES, dont :	266 171.49 €	260 697.20 €	252 770,79 €			
-Remplacement compteurs				244	351	312
-Branchements				136	98	114
-Travaux divers (hors remplacement vannes / vannettes)	133 272.09 €	137 621.86 €	129 878,45 €			
Pose de regards isothermes				136	127	123

RESULTAT 2007 :

Pour l'exercice 2007, la maintenance, l'entretien et le dépannage des réseaux, l'équilibre financier est juste atteint. Le réajustement des participations réalisé en 2007 s'avère avoir été adapté aux dépenses réelles.

Concernant le relevé des compteurs et l'établissement des factures d'eau : les recettes n'équilibrent pas les charges (Service apporté aux adhérents).

Les hausses attendues en 2008 sur nos fournitures sont de l'ordre de 7% sur la fonte, 10% sur le laiton,

4% sur les terrassements. Le volume d'activités croissant devrait permettre de compenser une partie de ces hausses grâce à de meilleures remises. Dans cet optique, l'adaptation des participations pour 2008 devrait être limitée à quelques prestations spécifiques. Le montant des participations sera globalement revu au terme de l'année 2008 au regard des hausses réellement enregistrées en 2008 afin de maintenir l'équilibre budgétaire du service.

OPERATIONS EN MANDAT :

Deux collectivités, le SIAEP de la région d'OLIZY et le SIAEP des Grands Aulnois, nous ont mandatés pour que nous réalisions pour leur compte, dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage déléguée, la rénovation de leur station de pompage et de traitement ainsi que divers ouvrages annexes.

Des conventions de mandat ont été signées avec ces collectivités après publicité et mise en concurrence dans le cadre de procédure adaptée.

Avancement de ces opérations :

SIAEP d'Olizy : Traitement du manganèse, pompage, refoulement, désinfection, comptage, télégestion.

Marché de travaux signé et notifié au titulaire en juillet (entreprise SOGEA, groupe VINCI). Les travaux sont en préparation, la station neuve devra être réceptionnée d'ici au printemps 2008. IRH Ingénieur Conseil est Maître d'œuvre pour cette opération. Des subventions ont été obtenues auprès du Conseil Général, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de l'Etat. Le coût global de l'opération est de 210 000 € HT environ, subventionné à hauteur de 24 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, 34 % par le Conseil Général des Ardennes, 21 % par l'Etat (par le biais de la DGE)

SIAEP des Grands Aulnois : Traitement du Fer, pompage, refoulement, désinfection, comptage, télégestion, suppression de Belleville, et en tranche conditionnelle le traitement de la dureté (calcium)

Maîtrise d'œuvre attribué au cabinet SAUNIER & Associés, consultation des entreprises pour le marché de travaux en cours. Les candidats admis à déposer une offre sont SOGEA, SAUR, OPALIUM (groupe Veolia), France Assainissement (SUEZ) Les contacts ont été pris avec les différents financeurs possibles. Le coût global de l'opération pourrait s'élever à 1 000 000 € HT en comptant la tranche conditionnelle. Le plan de financement sera prochainement finalisé.

La réalisation des travaux est prévue pour le printemps 2008.

EVOLUTION PROSPECTIVE 2008 :

L'année 2007 a été une nouvelle fois marquée par un nombre de fuites important :

Le seuil de 300 fuites sera probablement atteint, soit près de 4 fuites pour 100 abonnés. Ceci révèle un vieillissement de nombreux réseaux : vieille fonte grise, PVC collé, branchements plomb...

Il est à craindre que ces chiffres n'aillent qu'en augmentant, vu le faible taux de renouvellement des réseaux concernés. A titre de comparaison, 6 casses de conduites ont été réparées sur le territoire de la communauté d'agglomération Reims Métropole en 2006 ! 6, c'est depuis 2 ans le nombre de terrassements annuels réalisés dans des communes comme Attigny ou Le Chesne pour des fuites !

La forte occurrence des fuites mobilise le personnel du Syndicat à hauteur de 1,5 équivalents temps plein sur l'année.

Par contre, l'activité « prestations annexes » a été assez régulière en 2007 : globalement la programmation des travaux les plus importants a permis de répartir la charge de travail.

Des difficultés persistent sur la programmation des travaux habituels du type branchement ou changement de compteur. De nombreuses demandes sont reçues « du jour au lendemain », parce que « le maçon arrive sur le chantier ! ».

Il est pourtant primordial d'avoir suffisamment à l'avance l'accord écrit de la collectivité pour engager les déclarations de travaux obligatoires (Electricité, Gaz, Télécoms).

Il est à nouveau demandé aux collectivités, pour 2008, de programmer leurs besoins en travaux neufs et en renouvellement pour pouvoir préparer les opérations dans les meilleures conditions et pour gérer efficacement le planning de charge.

Précisions sur les prestations annexes à la maintenance :

Les demandes de branchements neufs et de regards de comptage en limite de propriété se maintiennent à un bon niveau en 2007. Le remplacement des

branchements en plomb reste cependant aléatoire d'une collectivité à l'autre. Certaines collectivités ont entrepris de remplacer progressivement les anciens branchements.

Par exemple, le Syndicat de l'Avègre et du Jailly a complètement supprimé les branchements en plomb sur le territoire de ses communes, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (sous la forme d'un prêt sans intérêt consenti par l'Agence).

Le montant « Travaux divers » inclut plusieurs extensions ou renouvellements de réseau. Le réseau de Terron-les-Vendresse (commune de Vendresse) a été complètement réhabilité avec pose de regards en limite de propriété dans le cadre de la réfection de la voirie et des réseaux d'électricité, d'éclairage et d'eau pluviale.

D'autres travaux de moindre envergure sont également compris : raccordement de réserves incendie, aménagement de réservoirs, pose de poteaux incendie et autres travaux entrant dans le cadre du renforcement de la Défense Incendie des communes.

En 2008, ces travaux devraient se poursuivre mais restent complètement dépendants de la volonté des communes.

Le renouvellement des compteurs se maintient aux alentours de 300 unités, en deçà d'un rythme normal de renouvellement évalué entre 400 et 500 unités. L'âge moyen des compteurs ne devrait pas dépasser 10 à 15 ans, un renouvellement systématique des compteurs de plus de 20 ans est recommandé.

Réglementairement, le renouvellement des compteurs de classe C du type de ceux posés par le SSE est désormais obligatoire tous les 15 ans.

TERRASSEMENTS :

Une convention annuelle existe avec l'entreprise LOCARD pour la réalisation des prestations courantes de terrassements sur l'ensemble du Syndicat; ce principe sera reconduit en 2008.

GROUPES ELECTROGENES :

Le Syndicat a été sollicité 3 fois en 2007 pour la mise à disposition de ses groupes électrogènes dans le cadre des procédures mises en place (recette totale : 452,00€ HT) Il a été notamment mis à disposition du Conseil Général un groupe pendant 6 mois.

Pour mémoire, le coût annuel de fonctionnement pour ces groupes en 2007 est supérieur à 5 000,00€ HT (Frais de contrat maintenance et assistance, frais d'assurance et frais de maintenance et gestion internes.)

GESTION DES PLANS ET BASES DE DONNEES URBAINES

Etat d'avancement du service

Etablissement des plans Eclairage : Sans Objet (réalisé par le SEICE)

Etablissement des plans AEP : au fil des travaux

Plans et base de données :

Terminés pour SIAEP Buzancy

La mise à jour évolutive en « temps réel », et les réponses aux D.I.C.T. pour le compte des collectivités.

Diagnostic des réseaux et ouvrages AEP

SIAEP de Buzancy terminé au cours du 1^{er} semestre 2007.

SERVICE ASSAINISSEMENT

LE PERSONNEL EN 2007 :

Le personnel des services assainissement (S.P.A.N.C. et S.A.T.A.Z.) est composé :

Samuel CHOINET, responsable des services assainissement,

Magaly ALLAIN, Technicienne Territoriale,

Estelle CORDIER, secrétaire du S.P.A.N.C.,

Emilie MORLET, emploi occasionnel secrétaire technique (temps complet du 15 juin au 15 décembre 2007),

Bernard LAGASSE agent de bon fonctionnement (arrêté de titularisation au 22 mai 2007),

Thierry RAUCOURT agent de bon fonctionnement, (arrêté de titularisation au 1^{er} septembre 2007),

Les techniciens assurent les contrôles de conception, d'implantation et de réalisation des installations neuves d'assainissement non collectif et les missions complémentaires du S.P.A.N.C. (informations, sensibilisations, conseils et instructions des demandes d'urbanismes) ainsi que le suivi des études de zonage d'assainissement.

Le service n'a pas accueilli cette année de stagiaires dans le cadre de formations ou pour un stage de découverte du milieu professionnel.

LE S.P.A.N.C. :

EVOLUTION REGLEMENTAIRE :

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a laissé sa place à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 (parue au J.O. le 31 décembre 2006). Dans le domaine de l'assainissement non collectif, cette nouvelle loi impose que :

- le contrôle des installations d'assainissement non collectif soit effectué au plus tard le **31 décembre 2012**

- la périodicité des contrôles est fixée par la collectivité, elle est de **8 ans au maximum**,

- dans les cas de non-conformité des installations d'assainissement non collectif, les travaux de réhabilitation soient réalisés dans un délai de **4 ans** suivant le contrôle,

- le contrôle de l'assainissement soit effectué lors d'une vente immobilière à partir du **1^{er} janvier 2013**.

La nouvelle loi sur l'eau précise que les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif déclarées NON-CONFORMES suite aux contrôles périodiques de bon fonctionnement devront être réalisés dans un délai de 4 ans suivant ce contrôle.

Nous sommes dans l'attente d'arrêtés d'application de la nouvelle loi sur l'eau qui remplacera les arrêtés du 6 mai 1996 relatifs aux prescriptions techniques applicables aux dispositifs d'assainissement non collectif et aux modalités de contrôles.

Selon les sources du Ministère de l'Ecologie du Développement et de l'Aménagement Durable, les arrêtés devraient paraître d'ici la fin de l'année 2007 et ils préciseront les types d'installations non conformes.

MISSIONS DU SERVICE ET TERRITOIRE D'INTERVENTION :

Le S.P.A.N.C. du S.S.E. a été mis en place au 1^{er} janvier 2003 et a pour missions :

- le contrôle de conception, d'implantation et de réalisation des installations nouvelles ou réhabilitées (instruction des demandes d'assainissement et contrôle avant remblaiement)

- le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes :

Les collectivités sont tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement existants. Ce contrôle consiste à

vérifier les conditions de réalisation de l'installation, son fonctionnement et l'état d'entretien.

Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :

Le Syndicat pourra **éventuellement**, en tant que Maître d'Ouvrage, assurer la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif des habitations :

- générant un risque sanitaire ou environnemental,
- et/ou considérées comme prioritaires selon la réglementation et les critères fixés par le Syndicat et les organismes financeurs.

Des opérations groupées de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif des habitations concernées pourront être envisagées à l'échelle communale ou intercommunale.

Chaque adhérent du S.S.E. (communes et structures intercommunales) a délibéré sur la modification des statuts de notre collectivité. Cette nouvelle partie de la compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF est rendue effective par arrêté préfectoral du 16 mai 2007.

L'entretien des installations existantes :

Le S.P.A.N.C. peut **éventuellement** mettre en place un service d'entretien des dispositifs d'assainissement. Les particuliers n'ont pas l'obligation d'adhérer à ce service, mais ils devront justifier de l'entretien (certificat de vidange).

Le S.P.A.N.C. intervenait au 1^{er} janvier 2007 sur 153 communes du Vouzinois, du Sedanais et du canton de Flize. L'adhésion de la commune de CHALANDRY

ELAIRE au S.S.E. fut entérinée par arrêté préfectoral n°2007-53 du 15 mai 2007.

Le S.P.A.N.C. assure, sur le territoire des communes bénéficiant du service, l'instruction des certificats d'urbanisme, déclarations de travaux (maintenant appelées déclarations préalables) et permis de construire (pour la partie ASSAINISSEMENT uniquement),

Le Service transmet à la demande des notaires et pour information une copie du rapport du contrôle périodique réalisé pour les habitations en vente.

Le service le fait d'une manière volontaire pour informer au maximum ses usagers. Ce rapport ne correspond en rien à un contrôle dans le cadre d'une vente puisque cette prestation n'est pas une compétence du S.P.A.N.C. du S.S.E.. Le contrôle de l'assainissement lors d'une vente immobilière est rendu obligatoire par la récente loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 à compter du 1^{er} janvier 2013.

ACTIVITES DU SERVICE :

Les interventions sont détaillées dans le tableau ci-contre pour la période du 1^{er} janvier au 15 novembre 2006 :

Intervention	2007	Evolution
Certificats d'urbanisme	167	80 en 2006 +109%
Permis de construire	173	142 en 2006 +22%
Autorisation de lotir	3	1 en 2006 +200%
Déclarations de travaux	44	26 en 2006 +69%
Demandes d'assainissement	209	205 en 2006 +2%
Contrôle de réalisation	129	121 en 2006 +6%
Contrôle périodique	1685	1879 en 2006 -10%

Le nombre de contrôles périodiques effectué a diminué en 2007 par rapport à l'année précédente. Cela vient du fait que le territoire sur lequel se réalisent les contrôles depuis fin mai nécessite un temps de trajet plus important (45 à 60 minutes au lieu de moins de 30 minutes).

Le contrôle d'implantation, de conception et de réalisation des installations nouvelles d'assainissement non collectif :

Le contrôle de conception et d'implantation est un contrôle administratif qui donne un avis sur la filière proposée par le pétitionnaire. Le contrôle de réalisation est quant à lui un contrôle technique de la bonne réalisation des travaux. Il s'effectue avant remblaiement de la filière d'assainissement non collectif. Cette année le S.P.A.N.C. a instruit 205

demandes d'assainissement soit 1,3 demandes d'assainissement par commune. Le service a effectué en 2006 en moyenne 0,8 contrôle de réalisation par commune.

Le service souhaite également que le particulier informe préalablement le S.P.A.N.C. du démarrage des travaux afin de fixer d'ores et déjà un rendez-vous pour le contrôle. Nous demandons aux particuliers de transmettre une déclaration de commencement de travaux d'assainissement qui est jointe avec l'avis favorable du S.P.A.N.C. sur la demande d'assainissement.

Le Maire ou un représentant de la commune est invité à assister aux rendez-vous de terrain (informations des particuliers et contrôles des travaux), puisque celui-ci conserve son pouvoir de police sur son territoire communal compte tenu de la législation actuelle.

La redevance, pour la prestation réalisée, est directement facturée à l'utilisateur après la visite de contrôle des travaux. Le paiement effectué, le particulier reçoit l'avis définitif sur la conformité, le plan de récolement de son installation d'assainissement non collectif et des documents d'informations sur l'entretien de l'assainissement.

Le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif existante ou devant exister :

Le S.P.A.N.C. réalise depuis le 11 juillet 2005 le contrôle périodique de bon fonctionnement de l'ensemble des installations existantes (nouvelles ou anciennes) ou devant exister. Auparavant, le listing des redevables est élaboré avec l'aide de la Mairie et mis à jour annuellement.

Grâce à cette liste un courrier est envoyé à chaque redevable d'une commune au minimum trois semaines avant la vérification du bon fonctionnement des installations existantes, avec possibilité de

prendre rendez-vous par téléphone, fax ou mail. Une affiche est envoyée en Mairie afin d'informer la population. Les dates d'intervention dans une commune sont également publiées dans le journal l'Ardennais - l'Union en page locale.

L'objectif du contrôle périodique de bon fonctionnement est :

- de faire le point sur le fonctionnement de l'assainissement et donc le rôle d'épuration de l'installation d'une habitation,
- de contribuer à limiter la pollution rejetée dans le sol (par des puisards, puits perdus...) et dans les cours d'eaux,
- de faire le bilan par commune de l'équipement des habitations en matière d'assainissement non collectif.

Les agents réalisent ce contrôle pour chaque habitation d'une commune. Les agents doivent s'assurer du bon état de fonctionnement de l'assainissement existant pour chaque habitation et de demander aux propriétaires d'effectuer de petits travaux d'amélioration et d'entretien, à savoir :

- la réalisation de la vidange de la fosse septique ou de la fosse toutes eaux ou du bac dégraisseur,
- le nettoyage du préfiltre décolloïdeur, du filtre « à charbon », du « filtre à chicanes » ou du filtre bactérien percolateur,
- la mise en place ou le remplacement du matériau filtrant des appareils ci-dessus,
- la mise en place d'une ventilation d'extraction des gaz de la fosse septique ou toutes eaux (élément indispensable à son bon fonctionnement).

Ces améliorations sont conseillées et non exigées. Les agents se rendent de nouveau dans la commune trois mois après pour constater les améliorations effectuées. Un rapport est envoyé à chaque propriétaire. Un bilan est effectué avec le Maire afin de dégager des futures priorités d'action en vue d'éventuels travaux d'assainissement non collectif ou collectif. Le contrôle périodique est effectué par lot de communes se lançant dans le zonage d'assainissement.

Le redevable, qui recevra la facture, est le propriétaire au 1^{er} janvier de l'année. La redevance pour le contrôle périodique est facturée directement et annuellement au propriétaire par le S.P.A.N.C.. Chaque année le redevable s'acquitte d'un quart du montant total de la prestation. La vérification du bon état de fonctionnement sera réalisée tous les 4 ans et elle nécessite que les regards de visite de la filière d'assainissement non collectif soient accessibles, descellés et ouverts (fosse septique, filtre, bac dégraisseur, préfiltre décolloïdeur, champs d'épandage).

Le bilan du contrôle périodique de bon fonctionnement effectué jusqu'à présent, soit 4645 contrôles, est le suivant :

installation d'assainissement non collectif	%
aucune	20,76%
incomplète	40,24%
conforme	28,17%
refus d'accès à la propriété	0,001%
non décachée	10,82%

Il est à noter que le taux de refus d'accès à la propriété privée est insignifiant.

Le pourcentage de filières non décachées est dû soit à la volonté du propriétaire de ne pas rendre accessible ses ouvrages d'assainissement non collectif, soit à la difficulté réelle d'accès (filières sous la salle de bains, les toilettes, la terrasse...). La proportion de filières non décachées a diminué de 3 points par rapport à 2006.

Ces chiffres démontrent que 3 habitations sur 5 sont équipées au minimum d'un prétraitement (fosse septique ou fosse toutes eaux).

Les eaux usées d'une habitation sur cinq sont rejetées directement dans le milieu naturel (collecteur d'eaux pluviales, fossé, ruisseau, puisard...).

LA REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Au vu de ce bilan et des besoins de protection de la qualité des eaux superficielles et souterraines ainsi que pour répondre aux exigences nouvelles de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, le S.S.E. a modifié ses statuts pour pouvoir intervenir en tant que mandataire pour les particuliers, qui souhaiteront réhabiliter leurs installations d'assainissement non collectif déclarées NON-CONFORME selon les critères qui seront fixées par les arrêtés d'application de la nouvelle loi sur l'eau. Le S.S.E. sollicitera un maximum de subventions auprès des Agences de l'Eau et du Conseil pour en faire bénéficier les particuliers.

Le S.S.E. a lancé en juillet un marché de maîtrise d'œuvre pour les études et le suivi des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non

collectif. Cinq bureaux d'études ont remis des offres. C'est la société CONCEPT ENVIRONNEMENT qui est attributaire du marché à bons de commande pour une durée de 2 ans.

Le S.P.A.N.C. a élaboré des modèles de courrier et plaquette d'informations ainsi que des modèles de conventions (travaux et entretien). Le comité Syndical validera ces documents et fixera les priorités d'actions en fonction des objectifs des Agences de l'Eau SEINE NORMANDIE et RHIN MEUSE.

Un marché de travaux sera lancé au fur et à mesure des besoins. Les particuliers pourront ainsi bénéficier d'aides financières de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général. Mais il est nécessaire de fixer des ordres de priorités des réhabilitations.

Les usagers concernés recevront une information complète sur ce dispositif dans le courant du mois de janvier prochain.

LA PROCEDURE D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME

La réforme d'instruction des demandes d'urbanisme est entrée en vigueur le 1^{er} octobre dernier. Les services instructeurs souhaitent que la Mairie soit le guichet unique des demandes d'urbanismes.

C'est-à-dire que c'est au Maire de demander l'avis des services concernés et en particulier au S.P.A.N.C. pour l'assainissement.

Le S.P.A.N.C. rappelle aux communes que cette procédure est indispensable pour rendre plus efficace l'action du service assainissement.

Les services instructeurs demandent aux communes de leur faire parvenir séparément le dossier d'urbanisme et l'avis du Maire. Ce dernier doit être envoyé à la DDE dans un délai d'1 mois à compter de la réception en Mairie de la demande d'urbanisme.

Ainsi l'avis du Maire se basera sur les avis des différents services (électricité, eau potable, assainissement, S.D.I.S. ...).

UNE INFORMATION INDISPENSABLE :

L'information sur l'assainissement non collectif des différents acteurs de la construction est nécessaire pour un meilleur dialogue et une meilleure efficacité, mais aussi pour aboutir à des ouvrages de qualité.

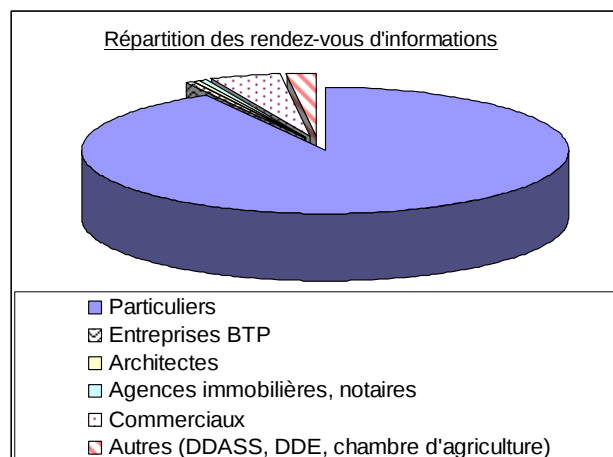
L'information des professionnels se déroule lors de rendez-vous d'informations et de contrôles de réalisation des travaux d'assainissement non collectif. Nous avons réalisé en 11 mois 473 rencontres :

Interlocuteurs	Nb	%
Particuliers	479	92,6%
Entreprises BTP	3	0,6%
Architectes	1	0,2%
Agences immobilières, notaires	3	0,6%
Commerciaux	22	4,3%
Autres (DDASS, DDE, chambre d'agriculture)	9	1,7%
Total	517	100%

Le service a réalisé en moyenne par commune 2,8 rendez-vous d'informations et de sensibilisation des particuliers.

Le contrôle périodique de bon fonctionnement est un moyen de communication et de sensibilisation supplémentaire avec les usagers.

Il faut rappeler que le contrôle de l'assainissement n'est pas obligatoire lors de la cession d'une habitation mais grâce au contrôle périodique des informations précieuses peuvent être communiquées à l'acheteur, aux vendeurs, aux agences immobilières et aux notaires chargés de la vente.



Le S.P.A.N.C. participe aux réunions départementales des S.P.A.N.C. organisées par la M.I.S.E. des Ardennes. Le service a permis la mise en place d'une procédure de dérogation d'assainissement non collectif pour l'installation de filtres compacts innovants permettant d'épurer les eaux usées des habitations possédant beaucoup de contraintes d'implantation (surface, aménagement de la parcelle, pente accès ...).

PROJETS COMPLEMENTAIRES :

Le S.P.A.N.C. souhaite poursuivre en 2008 l'information des agriculteurs pour obtenir un maillage plus important du territoire du S.S.E. en particulier dans le Sedanais.

Cette information a pour but de légaliser les pratiques déjà existantes de vidange des fosses septiques et

fosses toutes eaux et de donner des conseils pour les améliorer.

Cette implication des agriculteurs dans cette démarche de vidanges de fosses septiques et fosses toutes eaux est complémentaire du contrôle périodique de bon fonctionnement des installations

d'assainissement non collectif existantes ou devant exister.

Le S.P.A.N.C. tient à jour régulièrement la liste des vidangeurs agréés pour la communiquer aux usagers lors du contrôle périodique.

Après la parution des nouveaux arrêtés, une information des entreprises de TP est envisagée

LE S.A.T.A.Z. :

LES MISSIONS :

Le S.A.T.A.Z. (Service d'Assistance Technique et Administrative pour les études de Zonage d'assainissement) assure pour les communes qui le souhaitent un rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage. Le service assure le suivi de l'étude de zonage à partir de la consultation des bureaux d'études jusqu'à la fin de l'enquête publique, comprenant également

l'élaboration du dossier de demande de subvention auprès de l'agence de l'eau et le suivi technique des prestations du bureau d'études. Le comité syndical a fixé le montant de la prestation d'assistance du S.S.E. qui varie en fonction de la population de la commune (tranche d'habitants).

LES ACTIVITES DU SERVICE :

Le lancement des marchés d'étude a été organisé en lots :

Lot 1 : 15 communes des cantons d'ATTIGNY, de TOURTERON et de VOUZIERES.

Lot 2 : 17 communes des cantons de BUZANCY, de GRANDPRE, de LE CHESNE et de MONTHOIS.

Lot 3 : 20 communes des cantons d'ATTIGNY, de BUZANCY, de GRANDPRE et de TOURTERON.

Lot 4 : 22 communes des cantons de CARIGNAN, LE CHESNE, de MOUZON et de RAUCOURT.

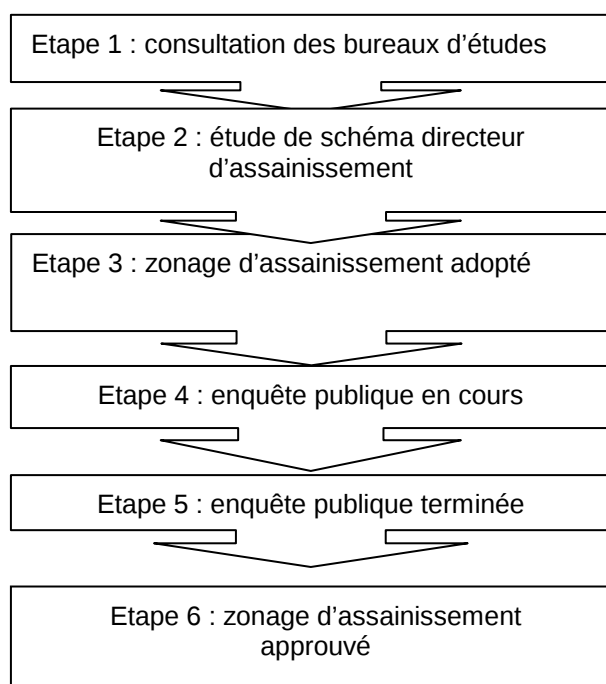
Lot 5 : 24 communes des cantons de BUZANCY, GRANDPRE, MONTHOIS et VOUZIERES

Lot 6 : 5 communes du canton de CARIGNAN (études diagnostic d'assainissement en cours de finalisation)

Lot 7 : 7 communes des cantons d'ATTIGNY, BUZANCY, GRANDPRE et MONTHOIS (études d'assainissement terminée)

Lot 8 : 12 communes des cantons de CARIGNAN, LE CHESNE, de MOUZON et de RAUCOURT. (Consultation des bureaux d'études en attente de l'accord de l'Agence de l'Eau RHIN MEUSE)

Voici le bilan sur les 122 communes dont l'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par le S.A.T.A.Z. depuis 2004



la consultation des bureaux d'études est en attente pour **10%** des communes,

l'étude de schéma directeur d'assainissement est en cours pour **4%** des communes,

l'étude de schéma directeur d'assainissement est terminée pour **6%** des communes et le choix de zonage à soumettre à l'enquête publique n'est pas encore adopté.

le conseil municipal a délibéré sur le choix de zonage et l'enquête publique est à programmer pour **6%** des communes,

l'enquête publique est terminée et le conseil doit maintenant approuver définitivement le zonage pour **22%** des communes,

le zonage est approuvé définitivement pour **52%** des communes.

Il est à noter qu'après la réunion de présentation technique et financière des scénarii d'assainissement, les conseils municipaux doivent se prononcer rapidement sur le choix de zonage à

soumettre à l'enquête publique afin de respecter le délai de 2 ans fixé par la convention d'aide de l'Agence de l'Eau avec la commune. En effet

l'enquête publique comporte des **délais**
incompressibles.

Le S.A.T.A.Z. reste à la disposition des communes pour présenter en conseil municipal les résultats de l'études.

UNE INFORMATION NECESSAIRE :

A la demande des élus, le service a assuré, de janvier à novembre 2007, 13 réunions publiques d'information de la population sur le zonage d'assainissement et les conséquences de la réglementation. Ces réunions sont également l'occasion de rappeler l'ensemble des obligations de

la commune et des usagers dans le domaine de l'assainissement non collectif, de redéfinir l'assainissement non collectif, de décrire les missions du S.P.A.N.C. et les démarches mises en place, bref de communiquer utilement.

ANNEXE 1

Les adhérents et compétences transférées au 31 décembre 2007

COMMUNES OU EPCI ADHERENTS	Canton	Compétences déléguées au 31/12/2007						
		ER	Ecl	AEP				ASS
COMMUNES CLASSEES PAR CANTON				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
ALLAND'HUY SAUSSEUIL	ATTIGNY	1	1	0	0	0	0	0
ATTIGNY	ATTIGNY	1	1	1	0	1	0	1
CHARBOGNE	ATTIGNY	1	1					1
CHUFFILLY ROCHE	ATTIGNY	1	1	1	1	1	0	1
COULOMMES MARQUENY	ATTIGNY	1	1					1
GIVRY SUR AISNE	ATTIGNY							1
RILLY SUR AISNE	ATTIGNY	1	1					1
SAULCES CHAMPENOISES	ATTIGNY	1	1					1
SEMUY	ATTIGNY	1	1	1	0	1	0	1
ST LAMBERT ET MONT JEUX	ATTIGNY	1	1					1
ST VAUBOURG	ATTIGNY	1	1	1	0	1	0	1
VAUX CHAMPAGNE	ATTIGNY	1	1	1	0	1	0	1
VONCQ	ATTIGNY	1	1	1	1	1	0	1
BAR LES BUZANCY	BUZANCY	1	1					1
BAYONVILLE	BUZANCY	1	1	0	0	0	0	1
BELVAL BOIS DES DAMES	BUZANCY	1	1	1	0	1	0	1
BRIQUENAY	BUZANCY	1	1					1
BUZANCY	BUZANCY	1	1					0
FOSSE	BUZANCY	1	1					1
HARRICOURT	BUZANCY	1	1					1
IMECOURT	BUZANCY	1	1					0
LA BERLIERE	BUZANCY	1	1	1	1	1	0	1
LANDRES SAINT GEORGES	BUZANCY	1	1	1	0	1	0	0
NOUART	BUZANCY	1	1	1	0	1	0	1
OCHES	BUZANCY	1	1	1	1	1	0	1
SAINT PIERREMONT	BUZANCY	1	1	1	1	1	0	1
SOMMAUTHE	BUZANCY	1	1	0	0	0	0	1
TAILLY	BUZANCY	1	1	1	1	1	0	1
SAINT PIERREMONT	BUZANCY	1	1	1	1	1	0	1

Rapport d'activité 2007

COMMUNES OU EPCI ADHERENTS	Canton	Compétences déléguées au 31/12/2007						
		ER	Ecl	AEP				ASS
COMMUNES CLASSEES PAR CANTON				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
SOMMAUTHE	BUZANCY	1	1	0	0	0	0	1
TAILLY	BUZANCY	1	1	1	1	1	0	1
THENORGUES	BUZANCY	1	1					0
VAUX EN DIEULET	BUZANCY	1	1	0	0	0	0	1
VERPEL	BUZANCY	1	1					1
APREMONT	GRANDPRE	1	1	1	0	1	0	1
BEFFU LE MORTHOMME	GRANDPRE	1	1	1	1	1	0	1
CHAMPIGNEULLE	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	1
CHATEL CHEHERY	GRANDPRE	1	1	1	0	1	0	1
CHEVIERES	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	1
CORNAY	GRANDPRE	1	1	1	0	1	0	1
EXERMONT	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	1
FLEVILLE	GRANDPRE	1	1	1	0	1	1	1
GRANDHAM	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	1
GRANDPRE	GRANDPRE	1	1	0	0	1	0	1
LANCON	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	1
MARCQ	GRANDPRE	1	1	1	1	1	0	1
MOURON	GRANDPRE	1	1	1	0	1	0	0
OLIZY PRIMAT	GRANDPRE	1	1					1
SAINT JUVIN	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	0
SENUC	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	0
SOMMERANCE	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	0
TERMES	GRANDPRE	1	1	1	1	1	0	1
AUTHE	LE CHESNE	1	1	0	0	0	0	1
AUTRUCHE	LE CHESNE	1	1					1
BELLEVILLE CHATILLON/B	LE CHESNE	1	1					1
BOULT AUX BOIS	LE CHESNE	1	1					1
BRIEULLES SUR BAR	LE CHESNE	1	1					1
GERMONT	LE CHESNE	1	1					1
LE CHESNE	LE CHESNE	1	1	1	0	1	0	1
LES ALLEUX	LE CHESNE	1	1					1
LES GRANDES ARMOISES	LE CHESNE	1	1	0	0	0	0	1
LES PETITES ARMOISES	LE CHESNE	1	1	0	0	0	0	1
LOUVERGNY	LE CHESNE	1	1	0	0	0	0	0
MONTGON	LE CHESNE	1	1	0	0	0	0	0

Rapport d'activité 2007

COMMUNES OU EPCI ADHERENTS	Canton	Compétences déléguées au 31/12/2007						
		ER	Ecl	AEP				ASS
COMMUNES CLASSEES PAR CANTON				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
NOIRVAL	LE CHESNE	1	1					1
SY	LE CHESNE	1	1	1	0	1	0	1
TANNAY	LE CHESNE	1	1	1	1	1	0	1
VERRIERES	LE CHESNE	1	1					1
ARDEUIL MONTFAUXELLES	MONTHOIS	1	1					1
AURE	MONTHOIS	1	1	1	0	1	0	0
AUTRY	MONTHOIS	1	1	1	1	1	1	1
BOUCONVILLE	MONTHOIS	1	1	1	1	1	0	1
BRECY BRIERES	MONTHOIS	1	1					1
CHALLERANGE	MONTHOIS	1	1	1	0	1	1	1
CONDE LES AUTRY	MONTHOIS	1	1	1	0	1	1	1
LIRY	MONTHOIS	1	1	1	1	1	0	0
MANRE	MONTHOIS	1	1	0	0	0	0	1
MARVAUX VIEUX	MONTHOIS	1	1					1
MONTCHEUTIN	MONTHOIS	1	1	1	0	1	0	1
MONT SAINT MARTIN	MONTHOIS	1	1	1	0	1	0	1
MONTHOIS	MONTHOIS	1	1					1
SAINT MOREL	MONTHOIS	1	1					1
SAVIGNY SUR AISNE	MONTHOIS	1	1	1	0	1	0	1
SECHAULT	MONTHOIS	1	1					1
SUGNY	MONTHOIS	1	1					1
VAUX LES MOURON	MONTHOIS	1	1	1	0	1	0	1
ECORDAL	TOURTERON	1	1	1	1	1	0	1
GUINCOURT	TOURTERON	1	1	1	0	1	0	1
LA SABOTTERIE	TOURTERON	1	1	0	0	0	0	1
LAMETZ	TOURTERON	1	1	0	0	0	0	1
MARQUIGNY	TOURTERON	1	1	0	0	0	0	0
NEUVILLE DAY	TOURTERON	1	1	1	1	1	1	1
ST LOUP TERRIER	TOURTERON	1	1	0	0	0	0	1
SUZANNE	TOURTERON	1	1					1
TOURTERON	TOURTERON	1	1	1	1	1	0	1
BALLAY	VOUZIERES	1	1					1
BOURCQ	VOUZIERES	1	1					1
CONTREUVE	VOUZIERES	1	1					1
FALAISE	VOUZIERES	1	1	1	1	1	0	1

Rapport d'activité 2007

COMMUNES OU EPCI ADHERENTS	Canton	Compétences déléguées au 31/12/2007						
		ER	Ecl	AEP				ASS
COMMUNES CLASSEES PAR CANTON				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
GRIVY LOISY	VOUZIERIS	1	1					1
LA CROIX AUX BOIS	VOUZIERIS	1	1	1	1	1	0	1
LONGWE	VOUZIERIS	1	1	1	1	1	0	1
MARS SOUS BOURCQ	VOUZIERIS	1	1					1
QUATRE CHAMPS	VOUZIERIS	1	1	1	1	1	0	1
SAINTE MARIE	VOUZIERIS	1	1					1
TERRON SUR AISNE	VOUZIERIS	1	1					1
TOGES	VOUZIERIS	1	1	1	1	1	0	1
VANDY	VOUZIERIS	1	1					1
VRIZY	VOUZIERIS	1	1	1	0	1	1	1
CAUROY	MACHAULT	0	0	1	1	1	0	0
CHARDENY	MACHAULT	0	0					1
TOURCELLES CHAUMONT	MACHAULT	0	0					1
VENDRESSE	OMONT	0	0	1	1	1	1	0
AUFLANCE	CARIGNAN							1
BIEVRES	CARIGNAN							1
BLAGNY	CARIGNAN							1
LES DEUX VILLES	CARIGNAN							1
LA FERTE SUR CHIERS	CARIGNAN							1
FROMY	CARIGNAN							1
HERBEUVAL	CARIGNAN							1
LINAY	CARIGNAN							1
MALANDRY	CARIGNAN							1
MARGNY	CARIGNAN							1
MARGUT	CARIGNAN							1
MATTON ET CLEMENCY	CARIGNAN							1
MESSINCOURT	CARIGNAN							1
MOIRY	CARIGNAN							1
MOGUES	CARIGNAN							1
OSNES	CARIGNAN							1
PULLY ET CHARBEAUX	CARIGNAN							1
PURE	CARIGNAN							1
SACHY	CARIGNAN							1
SAILLY	CARIGNAN							1
SAPOGNE SUR MARCHE	CARIGNAN							1

Rapport d'activité 2007

COMMUNES OU EPCI ADHERENTS	Canton	Compétences déléguées au 31/12/2007						
		ER	Ecl	AEP				ASS
COMMUNES CLASSEES PAR CANTON				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
SIGNY MONTLIBERT	CARIGNAN							1
TREMBLOIS LES CARIGNAN	CARIGNAN							1
VILLY	CARIGNAN							1
WILLIERS	CARIGNAN							1
BALAIVES ET BUTZ	FLIZE							1
BOUTANCOURT	FLIZE							1
CHALANDRY ELAIRE	FLIZE							1
ELAN	FLIZE							1
ETREPIGNY	FLIZE							1
HANNOGNE SAINT MARTIN	FLIZE							1
LES AYVELLES	FLIZE							1
SAINT MARCEAU	FLIZE							1
SAPOGNE ET FEUCHERES	FLIZE							1
VRIGNE MEUSE	FLIZE							1
AMBLIMONT	MOUZON							1
AUTRECOURT ET POURRON	MOUZON							1
BEAUMONT EN ARGONNE	MOUZON							1
DOUZY	MOUZON							1
EUILLY ET LOMBUT	MOUZON							1
LETANNE	MOUZON							1
MAIRY	MOUZON							1
MOUZON	MOUZON							1
TETAIGNE	MOUZON							1
VAUX LES MOUZON	MOUZON							1
VILLERS DEVANT MOUZON	MOUZON							1
YONCQ	MOUZON							1
ARTAISE LE VIVIER	RAUCOURT							1
LA BESACE	RAUCOURT							1
CHEMERY SUR BAR	RAUCOURT							1
LE MONT DIEU	RAUCOURT							1
LA NEUVILLE A MAIRE	RAUCOURT							1
STONNE	RAUCOURT							1
CHEHERY	SEDAN OUEST							1
CHEVEUGES	SEDAN OUEST							1
ST AIGNAN	SEDAN OUEST							1

Rapport d'activité 2007

COMMUNES OU EPCI ADHERENTS	Canton	Compétences déléguées au 31/12/2007						
		ER	Ecl	AEP				ASS
COMMUNES CLASSEES PAR CANTON				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
VILLERS SUR BAR	SEDAN OUEST							1
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CRÊTES PREARDENNAISES (20 communes - 3891 hab - 1999)								1
NOMBRE DE COMMUNES		105	105	46	23	47	7	151

E.P.C.I.	Nombre de communes	Compétences déléguées au 31/12/2007						
		ER	Ecl	AEP				ASS
				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
S.I.A.E.P. DE L'AVEGRES ET DU JAILLY	5	0	0	1	1	1	1	0
S.I.A.E.P. de LA CROIX AUX BOIS - LONGWE	2	0	0	1	0	1	0	0
S.I.A.E.P. de GIVRY/AISNE - SAULCES-CHAMPENOISES	2	0	0	0	0	1	1	0
S.I.A.E.P. des GRANDS AULNOIS	10	0	0	1	1	1	0	0
S.I.A.E.P. de LA LISIERE	4	0	0	1	0	1	0	0
S.I.A.E.P. de la REGION D'OLIZY	2	0	0	1	1	1	1	0
S.I.A.E.P. de la REGION DE THENORGUES	3	0	0	1	0	1	0	0
S.I.A.E.P. de SAINTE-VAUBOURG et VAUX-CHAMPAGNE	2	0	0	1	0	1	0	0
S.I.A.E.P. du SUD-OUEST VOUZINOIS	10	0	0	1	1	1	0	0
S.I.A.E.P. de la VOIE ROMAINE	2	0	0	1	0	1	0	0
S.I.A.E.P. D'ECORDAL-GUINCOURT-TOURTERON	3	0	0	1	0	1	0	0
S.I.A.E.P. de BUZANCY	6	0	0	1	0	0	1	0
Syndicat d'assainissement de la vallée de l'Ennemanne	3							1
NOMBRE DE COLLECTIVITES		0	0	11	4	11	4	1